



---

**Appel à projets pour le programme sur l'accélération du financement et la mise en œuvre d'initiatives réduisant les émissions de carbone et améliorant la résilience au changement climatique dans l'agriculture et l'utilisation d'énergie dans l'agriculture**

---

## 1. Contexte

La grande majorité des populations africaines dépendent d'une agriculture de subsistance, considérablement impactée par la fragilité des économies, sur le plan conjoncturel par l'inflation du prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles exacerbée par les conséquences de conflits à l'échelle internationale, et de manière plus structurelle par le changement climatique. L'activité agricole et la productivité associée ont baissé en Afrique au cours des dernières décennies, en grande partie à cause des sécheresses et des autres aléas climatiques qui ont touché les pays.

Au Gabon l'agriculture est confrontée aux effets des changements climatiques, qui se manifestent par des variations de température, de précipitation, de sécheresse et de vent. Ces variations affectent la production agricole, la sécurité alimentaire, la biodiversité et les services écosystémiques. Pour faire face à ces défis et promouvoir une agriculture durable, le Gabon participe à la mise en œuvre d'un programme panafricain financé par un mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Fonds Vert pour le Climat, à travers les enveloppes de projet readiness (*projet de préparation*) des pays dudit Fonds. C'est un programme qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative d'Adaptation pour l'Afrique (IAA), portée par les chefs d'État africains de l'Union africaine lors de la COP21 à Paris, en décembre 2015.

Cette activité readiness est soutenue par vingt-trois (23) Autorités Nationales Désignées (AND) africaines du Fonds Vert pour Climat et se déroule en trois (3) phases. Elle vise particulièrement à accompagner les pays dans l'accélération du financement et la mise en œuvre des priorités de développement sobre en carbone et résilientes au changement climatique dans l'agriculture et l'énergie pour l'agriculture. La première phase du projet a débuté en République gabonaise lors d'un atelier organisé en septembre 2022, afin de communiquer, sensibiliser les parties prenantes sur leur contribution dans cet exercice.

Le présent appel à projets a pour objectif d'identifier une liste de vingt (20) projets par pays, puis d'en sélectionner dix (10) dans ce lot, pour servir de projets pilotes à fort impact sur le renforcement de la résilience des activités agricoles, d'élevage et de pêche et également améliorer la production énergétique bas carbone en faveur d'une agriculture durable, dans chacun des 23 pays impliqués. L'enjeu est d'agréger une dynamique inclusive auprès de l'ensemble des acteurs de la filière agricole et des énergies renouvelables pour l'agriculture.

Les lauréats de cet appel à projets, dans le cadre de la deuxième phase de ce programme, bénéficieront d'une assistance technique gratuite pour mobiliser un financement privé dans le cadre de projet bankable, ou un financement public auprès des institutions bilatérales et multilatérales de la finance climat.

## 2. Nature des projets et attendus des porteurs de projets

Les projets devront respecter les engagements du Gabon en matière de lutte contre le changement climatique, tels que définis dans la Seconde Contribution Déterminée National (CDN), ainsi que les normes du code agricole et de la politique de développement agricole durable. Ils devront également s'inscrire dans le cadre de la politique énergétique du Gabon 2016-2025, qui vise à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

La production de denrées agricoles des industries de la pêche et de l'élevage ainsi que la production d'énergie bas carbone pour l'agriculture constitueront le périmètre de cet appel à projets.

Les projets plus particulièrement ciblés par cet appel à projets répondront à trois obligations principales :

- Taille : moyenne et grande (montant minimal des dépenses : 1 million de \$) ;
- Maturité : élevée (mise en œuvre dans une période maximale de 6 mois sur la base d'une étude de faisabilité socio-économique et juridique, d'un plan d'affaires, et d'un niveau de préparation opérationnel robuste) ;
- Durée : La phase pilote d'analyse d'impact des résultats ne devra pas excéder 3 ans.

Ils pourront être portés indépendamment par : des institutions publiques, des organisations privées (entreprise, groupements d'entreprises, consortium), une ONG ou des membres de la société civile.

Le paragraphe « critères d'éligibilité » présente de manière détaillée les conditions d'éligibilité des projets.

## 3. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, les candidatures à l'appel à projets doivent satisfaire aux obligations suivantes :

- Complétude administrative : le dossier doit être complet, incluant toutes les annexes requises ;
- Seuil de dépenses et maturité : le projet doit satisfaire les contraintes indiquées dans la section « Nature des projets et attendus des porteurs de projets », notamment le montant des dépenses admissibles et le niveau de maturité attendu ;
- Critères de non-exclusion : le projet doit répondre aux critères de non-exclusion à l'échelle nationale (conformité fiscale, sociale et administrative) ;
- Impact économique et social pour le territoire national : le projet doit générer des retombées économiques et contribuer à des objectifs tels que la souveraineté alimentaire, la création d'emplois et de formations (accroissement, maintien de compétences, subvention de formations, etc.), puis des investissements de valorisation d'acquis technologiques (brevet, propriété intellectuelle...), de développement d'une filière ou d'anticipation de mutations économiques ou sociétales ;
- Impact environnemental : le projet doit démontrer un impact positif sur la résilience du secteur agricole, sur la production et l'utilisation d'énergie bas carbone dans le secteur de l'agriculture. Les indicateurs de performance et une méthodologie robuste devront permettre de quantifier les impacts attendus :
  - Atténuation du changement climatique ;
  - Adaptation au changement climatique ;
  - Réduction des quantités d'intrants fossiles ou de synthèse, ou de leurs impacts ;
  - Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ;
  - Transition vers une économie circulaire ;
  - Prévention et réduction de la pollution ;
  - Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
  - Réduction de l'impact carbone.

#### 4. Critères de sélection des projets

Tous les projets ayant passés les critères d'éligibilité pourront être soumis à la grille des critères de sélection. Ces critères sont les suivants :

- Caractère innovant : le projet doit présenter un caractère novateur, en proposant des solutions créatives et originales pour les défis agricoles ;
- Ancrage local : le projet doit démontrer son développement en coordination et avec le soutien des communautés et des partenaires locaux ;
- Robustesse économique et financière : la situation financière du porteur de projet sera évaluée en fonction de l'ampleur des travaux proposés, afin de garantir une cohérence entre les ressources disponibles et les objectifs du projet ;
- Réplicabilité : la répliquabilité du projet au sein d'une filière ou d'un écosystème sera prise en compte ;
- Rendement coût-efficacité : le projet doit démontrer une optimisation des ressources utilisées, en visant à obtenir la meilleure valeur ajoutée pour les investissements réalisés (Best Value for Money).

#### 5. Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les entreprises et les citoyens africains, les communautés locales, en particulier les populations très dépendantes de l'agriculture et des systèmes agricoles vulnérables.

#### 6. Dépôts des candidatures

- Date limite de dépôt : le mercredi 29 Décembre 2023 à 12h (midi heure de Libreville) ;
- Le dossier est à adresser à : Monsieur Joyce **MEYET M'EKAGHBA**, adresse électronique : meyetjoyce@gmail.com (consultant local) et en copie à Madame Anaëlle **RAOUMBE DJENDJA**, adresse électronique : anaelle.raoumbedjendja@gmail.com. La transmission des candidatures se fait sous forme électronique uniquement ;
- Les candidatures peuvent être déposées à compter du 24 Novembre 2023 et seront relevées tout au long de la période de soumission et évaluées entre le mois de Décembre 2023 (la date pouvant être repoussée pour des raisons techniques ou politiques).

#### 7. Processus de sélection

Un jury sera constitué et procédera à la revue des dossiers au fil de leur réception.

Le processus de sélection réside en 4 étapes clés :

- Revue des dossiers : par un comité de sélection des projets composée de l'Autorité Nationale Désignée du pays, d'Ernst & Young (EY) et des experts nationaux ;
- Présentation du résultat et évaluation ;
- Pré-sélection : Par Ernst and Young, sur la base du dossier de candidature selon les critères évoqués précédemment ;
- Sélection : Par le comité de sélection avec l'appui des experts nationaux.

#### 8. Communication et confidentialité

Le pays se réserve le droit de communiquer sur les objectifs généraux du projet, ses enjeux et ses résultats.

Les porteurs de projets doivent accepter de fournir tous les éléments de communication, afin que le pays puisse communiquer et valoriser son financement.

Veillez également noter que cet appel à projet est non engageant et que tout participant à l'appel d'offre se refuse d'engager un recours ou de contester les résultats.

## 9. Contact

Consultant local EY pour la readiness du Fonds Vert pour le Climat : Monsieur Joyce **MEYET M'EKAGHBA**, adresse électronique : [meyetjoyce@gmail.com](mailto:meyetjoyce@gmail.com), téléphone : 241 77 36 15 02 / 62 88 34 94.